

L'info GH

Le journal
des locataires de
Grenoble Habitat

#66

JUILLET 2024

Le mot du président...

Ces dernières semaines précédant la pause estivale ont été riches en actualités pour Grenoble Habitat, avec des sujets repris par la presse locale. En premier lieu, je pense à l'engagement pris par Grenoble-Alpes Métropole de nous apporter 16 millions d'euros de capitaux, permettant de poursuivre la construction de logements sociaux au-delà de 2026. Je remercie nos collectivités actionnaires d'avoir trouvé cet accord indispensable pour notre avenir.

Nos efforts ne porteront pas exclusivement sur la construction neuve mais aussi sur notre métier de bailleur. Je pense notamment aux nombreux locataires de la résidence ABC, située sur la Presqu'île de Grenoble, qui ont exprimé leur mécontentement. Cet événement illustre la nécessité d'améliorer entre autres la gestion et le traitement des réclamations. Vos problématiques sont au cœur de nos efforts, et cela doit se traduire par une meilleure réactivité.

Ces axes de progrès se travaillent quotidiennement via des projets concrets menés par les équipes de Grenoble Habitat. Des premiers pas en cette direction ont été faits et porteront bientôt leurs fruits, au service de l'amélioration de votre quotidien.

Claus Habfast, Président de Grenoble Habitat

Page 3

LE DOSSIER

Devenir propriétaire : c'est possible

Page 4

LA PAROLE AUX FÉDÉRATIONS
DE LOCATAIRES



C'EST NOUVEAU CHEZ GH !

Quand l'art s'invite sur notre patrimoine

La résidence Mont Rachais, située à La Tronche, a accueilli la **première fresque de street art** réalisée sur notre patrimoine dans le cadre de la 10^e édition du Street Art Fest Grenoble-Alpes. Une œuvre de plus de 200 m², élaborée par l'artiste français Maye sur le pignon sud de cette résidence de 121 logements. Celle-ci s'intègre harmonieusement dans son environnement, par un choix de couleurs naturelles rappelant la Chartreuse en toile de fond, mais également par l'intégration d'éléments visuels liés à l'enfance pour faire écho à l'hôpital couple-enfant situé à proximité. L'occasion pour les habitants de plonger dans le monde créatif de l'art urbain et vivre une expérience unique, notamment via l'organisation d'un atelier créatif en collaboration avec l'artiste, qui a été proposé par la Ville de la Tronche aux familles avec enfants.


GRENOBLE
HABITAT



ICI ON AGIT...

MOBILITÉ

Favoriser la mobilité des locataires

GRENOBLE HABITAT ACCOMPAGNE LES LOCATAIRES pour leur permettre d'occuper un logement adapté à leur composition familiale, leurs ressources, leurs besoins spécifiques ou leur projet de vie. La mobilité résidentielle peut se traduire par un changement de logement, un maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap en favorisant l'adaptabilité du logement, ou bien l'achat d'un appartement via des dispositifs d'accession sociale type *Bail Réel Solidaire* (BRS). Les équipes de Grenoble Habitat se mobilisent pour apporter des solutions adaptées à chaque locataire, **n'hésitez pas à les contacter via le Centre de Relation Clientèle au 04 76 84 03 44.** ●

SONDAGE

Enquête de satisfaction locataire 2024



AU SECOND SEMESTRE 2024, GRENOBLE HABITAT LANCERA UNE ENQUÊTE DE SATISFACTION AUPRÈS D'UN ÉCHANTILLON REPRÉSENTATIF DE LOCATAIRES.

Vous serez susceptible d'être contacté par téléphone pour répondre à une série de questions au cours d'un entretien téléphonique d'une dizaine de minutes. Vous serez invité à partager votre perception concernant la qualité de vie dans vos logements, les parties communes, la relation locataire, l'information donnée, les interventions techniques dans vos logements, etc.

Des informations complémentaires vous seront communiquées prochainement. Nous vous remercions par avance pour votre participation à cette enquête. ●

BON À SAVOIR

SI VOUS AVEZ UNE CUISINIÈRE À GAZ, SON FLEXIBLE A UNE DATE DE PÉREMPTION.

SON REMPLACEMENT ÉTANT À VOTRE CHARGE, VÉRIFIEZ BIEN LA DATE INSCRITE SUR LE TUYAU ET, SI BESOIN, REMPLACEZ-LE POUR ÉVITER TOUT RISQUE. EN CAS DE DOUTE CONCERNANT VOTRE INSTALLATION AU GAZ, CONTACTEZ LE CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE AU **04 76 84 03 44.**



LE CHIFFRE

Il y a
56
ans

Grenoble Habitat participait à la **création du quartier Malherbe** à l'occasion des Jeux Olympiques d'Hiver.

L'un de nos premiers immeubles, le Centre de Presse, a même été conçu pour accueillir les journalistes sportifs.



L'AGENDA

OCTOBRE 2024
LANCEMENT ENQUÊTE
SLS 2025

Début octobre, **seuls les locataires non APLisés** pourront y répondre en ligne, sur la plateforme de télédéclaration dédiée, ou par courrier. Plus d'informations à venir en septembre sur www.grenoble-habitat.fr

TOUS LES LUNDIS DE SEPT. À NOV. 2024
PERMANENCES
RÉGULARISATION
DES CHARGES

Elles auront lieu de 14h à 16h, sans rendez-vous, au siège de Grenoble Habitat, **44 avenue Marcelin Berthelot à Grenoble.**



Devenir propriétaire : c'est possible

Grenoble Habitat vous accompagne à chaque étape de ce projet de vie et vous offre la possibilité d'acheter votre logement, destiné à une occupation en résidence principale, ou d'un autre bien immobilier de son patrimoine à des conditions préférentielles.

LES ÉTAPES

Une réunion d'information collective est organisée par Grenoble Habitat **pour les locataires des logements proposés à la vente**. À la suite de cette réunion, une information personnalisée est donnée à chaque locataire : la proposition commerciale précisant le prix de son logement et le tarif minoré dont il bénéficie. Un rendez-vous à domicile peut être organisé à la demande.

Ensuite, Grenoble Habitat est à vos côtés en vous conseillant et **en vous accompagnant à chaque étape de votre projet d'acquisition** : estimation du budget, signature de la promesse de vente, dépôt de garantie, acte de vente...

Après la signature de la promesse de vente, vous avez une possibilité de rétractation de 10 jours.

Vous bénéficiez également de **garanties de rachat et de relogement**, valables pendant 10 ans, en cas d'aléas de la vie, sous certaines conditions (perte d'emploi, raisons de santé...).

LES CONDITIONS

SI VOUS SOUHAITEZ ACHETER VOTRE LOGEMENT SOCIAL,

vous devez en être locataire depuis au moins deux ans. Toutefois, le logement peut également être vendu à :

- **votre époux,**
- **vos ascendants ou vos descendants,** si leurs ressources ne sont pas supérieures aux plafonds PLS, qui peuvent acquérir de manière conjointe avec leur époux, partenaire de PACS ou concubin.

L'initiative peut également venir de vous, en adressant une demande d'acquisition de votre logement auprès de Grenoble Habitat, si vous l'occupez depuis au moins deux ans.

SI VOUS SOUHAITEZ ACHETER UN AUTRE BIEN IMMOBILIER, SANS EN ÊTRE LOCATAIRE,

cela est possible si celui-ci est vacant.

Les locataires du parc social sont prioritaires dans l'accès à ces offres, sur une période d'un mois après la parution de l'annonce. Grenoble Habitat met en vente différents types de biens : logements, stationnement et locaux commerciaux.

SI VOUS NE SOUHAITEZ PAS ACHETER VOTRE LOGEMENT,

rien ne change, vous restez locataire avec le maintien des conditions du bail en cours. ●



VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

Rendez-vous sur la page "**Devenir propriétaire**" pour consulter nos offres d'achat et toutes les informations utiles.

Retrouvez également toutes ces informations dans la brochure dédiée "**Acheter un bien immobilier**", disponible à l'accueil de Grenoble Habitat et dans l'espace "Publications" de notre site internet www.grenoble-habitat.fr





LA PAROLE

AUX FÉDÉRATIONS DE LOCATAIRES

CLCV Isère

Prévention contre les incendies domestiques, la CLCV vous conseille

Les incendies domestiques représentent l'une des principales menaces pour la sécurité des foyers. Pour les éviter, voici quelques mesures préventives simples mais efficaces à suivre. Vérifier que votre installation électrique est conforme et le cas échéant, demander à votre bailleur de faire le nécessaire. N'oubliez pas également d'entretenir vos équipements, si vous avez un système au gaz, de contrôler votre ventilation (ne jamais l'obstruer), et de vérifier le bon fonctionnement de vos détecteurs de fumée, ces derniers ayant une durée de vie limitée, de 10 ans en général. Enfin, pensez à bien ranger les produits et matériaux inflammables en lieu sûr.

04 76 22 06 38

isere@clcv.org
www.clcv-isere.org

•
31 rue Alfred de Musset
38100 Grenoble

CNL Isère

Locataires du parc social, ne restez pas seul.es !

Les élections législatives et la montée de l'extrême droite en France laissent présager le pire, notamment en matière de logement social. L'extrême droite a notamment voté pour la hausse des loyers à l'Assemblée Nationale et contre l'augmentation des APL.

Face à ses mesures délétères et d'exclusion sociale, la CNL se mobilise et appelle les locataires à ne pas rester seul.es en cas de difficultés ! La CNL, organisation de défense des locataires, reste à vos côtés en ces temps difficiles.

04 38 86 11 36

contact@cnl-isere.fr
www.lacnl38.com

•
6 rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble

CSF 38

Traitement de la réclamation : peut mieux faire !

Grenoble Habitat traite des milliers de réclamations locataires par an. Si dans l'ensemble, des réponses sont apportées et des solutions trouvées, une partie de ces réclamations semble n'avoir pas d'interlocuteurs et c'est un casse-tête pour les faire aboutir. L'allongement des délais générés provoque de l'insatisfaction. Si la CSF est sollicitée par des locataires, elle les accompagne au mieux de leurs droits. Parfois, l'inertie du bailleur contraint à saisir d'autres instances de médiation ou, en dernier recours, de justice.

04 76 44 57 71

udcsf38@la-csf.org
www.lacsf38.org

•
8 bis rue Hector Berlioz
38000 Grenoble

CGL 38

La CGL-UD38 toujours à vos côtés

Au vu de la situation politique actuelle, le prochain gouvernement devra d'une manière impérative prendre des mesures radicales pour combattre les énormes augmentations des différentes énergies. Ces augmentations fragilisent de plus en plus de familles, les faisant basculer dans la précarité, et tout ce que cela implique. Un choix difficile car, soit ils payent leur loyer + charges, qui ont explosé au détriment de leur bien-être et celui de leurs enfants, soit ils privilégient leur bien-être et ils plongent dans le contentieux. Locataires, prenez votre destin en main et affiliiez-vous.

07 68 45 89 70

06 59 73 58 36

cglisere@gmail.com
www.lacgl.fr

•
7 rue Malakoff
38000 Grenoble

DAL38

Expulsions : ne restez pas seuls !

La loi Kasbarian, votée il y a un an, réduit les délais pour les locataires expulsables qui veulent se défendre. À Grenoble, on constate même que toutes les informations permettant de comprendre comment s'en sortir ont disparu du site de la préfecture.

Si vous avez des difficultés à payer votre loyer, n'hésitez pas à venir à l'une de nos permanences ou à nous appeler. Nos permanences seront fermées au mois d'août mais reprendront à la rentrée dans notre nouveau local du quartier Malherbe.

06 41 30 55 18

dal38@droitaulogement.org
www.droitaulogement.org

•
Chez Solidaires Isère
3 rue Frédéric Garcia Lorca
38100 Grenoble

www.grenoble-habitat.fr

GRENOBLE HABITAT

44 avenue Marcelin Berthelot
CS 82625 | 38036 Grenoble

locataire@grenoble-habitat.fr

04 76 84 03 44

DIRECTEUR DE
LA PUBLICATION

Christophe Dujardin
Directeur Général

RÉDACTION

**Service
communication**

GRENOBLE
HABITAT